

Liquidation judiciaire ecole pigier

Par linette45, le 25/03/2011 à 10:14

bonjour,

le tribunal de commerce vient de rendre un jugement. la directrice de l'ecole Pigier à informer de la liquidation judiciaire de l'école; FERMERTURE de l'école jeudi prochain.

pouvons nous obtenir un redressement judiciaire à la place d'une liquidation afin de poursuivre l'activité jusqu'à la fin de l'année scolaire ? avez-vous d'autres idées à nous transmettre ?

perte financière : de 5.000 € à 15.000 € pour certains élèves.